

L'impôt pour les couples mariés peine à convaincre

FISCALITÉ Le principe de l'imposition commune a subi un gros revers hier au Conseil national. Les députés ne veulent pas l'inscrire dans la Constitution

ANNICK CHEVILLOT, BERNE

Les forces en présence étaient connues depuis longtemps. D'un côté, Le Centre et l'UDC. En face, les autres partis. De quoi s'assurer une victoire mathématique à la Chambre basse – 98 voix pour les premiers contre 102 pour les seconds – avant même le début des débats sur l'initiative populaire «Pour enfin en finir avec la discrimination du mariage!». Le verdict est tombé hier: le National rejette l'inscription de l'imposition commune dans la Constitution pour l'impôt fédéral direct par 99 voix contre 92. Le soulagement du côté du PLR et de la gauche était perceptible.

Al'UDC et au Centre, on reste philosophe: la population aura, peut-être, un autre avis. Les élus peuvent bien rejeter ce projet, les Suisses se prononceront sur l'adaptation fiscale concoctée dans les cuisines centristes. Leur proposition est à la fois simple, compliquée et incertaine. Un véritable objet de politique fédérale.

Initiative «conservatrice»

Simple parce qu'il s'agit d'en finir avec la pénalisation fiscale des couples mariés, tel qu'exigé par le Tribunal fédéral depuis 1984. Compliquée parce qu'elle ne propose pas de mise en œuvre concrète. Opaque, enfin, parce que sans modèles de taxation équitable, il est difficile d'évaluer les pertes fiscales induites par le texte. Le Conseil fédéral évalue le manque à gagner «entre 700 millions et 1,4 milliard de francs par an», pour l'impôt fédéral. Le prix à payer pour que les couples mariés ne soient plus désavantagés par rapport aux concubins.



«Nous avons en fait entendu un deuxième débat sur l'imposition individuelle»

SOPHIE MICHAUD GIGON, CONSEILLÈRE NATIONALE (LES VERT·E·S/VD)

Mais la majorité du parlement n'a pas été séduite par l'approche centriste, souvent qualifiée de «conservatrice» lors des débats. Elle lui a préféré l'imposition individuelle, acceptée en juin à une courte majorité et grâce à un compromis sur le barème fiscal. Une intervention qui a permis de réduire les pertes fiscales de ce projet à 600 millions de francs par an.

Mais qu'est-ce que ces deux initiatives ont en commun? Elles visent le même objectif: en finir avec la discrimination des époux. Pour y arriver, elles proposent deux voies diamétralement opposées. La première propose d'introduire un système fiscal indépendant de l'état civil. Une véritable révolution à tous les échelons de taxation. La seconde se concentre sur les seuls désavantages fiscaux de l'union maritale. Au passage, et en fonction du modèle de taxation choisi, elle pourrait générer de nouvelles discriminations pour certains concubins. Le modèle du Centre est par ailleurs très favo-

rable aux couples avec un seul revenu ou avec une grande disparité de revenus.

C'est donc à de véritables débats de société que se sont livrés les conseillers nationaux en juin dernier et durant cette session. Mais les partisans du modèle centriste ont passé plus de temps à torpiller l'imposition individuelle – projet lancé par les Femmes PLR – qu'à défendre leur projet. Et pour cause: hors les murs du Palais fédéral, un référendum contre l'imposition individuelle a été lancé. Les messages portés en plénière faisaient ainsi figure de campagne référendaire. La rapporteure de la Commission de l'économie (CER) l'a bien compris: «Nous avons en fait entendu un deuxième débat sur l'imposition individuelle», a relevé Sophie Michaud Gigon (Les Vert·e·s/VD).

«Monstre bureaucratique»

Chaque intervention des élus UDC et centristes a rappelé que l'imposition individuelle créerait «un monstre bureaucratique», avec la nécessité de traiter plus d'un million de nouvelles déclarations d'impôts. Sans mentionner que l'initiative du Centre générera également une charge administrative supplémentaire. D'autant plus si le modèle du calcul alternatif de l'impôt est choisi. Ce dernier permet de comparer l'imposition commune à celui applicable aux personnes non mariées. Le fisc retiendrait le calcul le plus avantageux pour chaque couple. Une comparaison à effectuer chaque année.

Au-delà de la guerre des chiffres, c'est une vision de la société qui divise les deux camps. Veut-on une société qui cimente fiscalement les rôles des femmes (à la maison) et des hommes (qui rapportent un salaire), ou une société plus égalitaire et qui favorise l'emploi féminin? La population devra certainement se prononcer sur le sujet. ■